

### Musée Comtois - Réaffectation d'un don

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** L'Association Folklore Comtois a décidé d'attribuer au Musée Comtois un don de 40 000 F à titre de soutien à une exposition consacrée aux jouets et au programme d'acquisition d'oeuvres d'art dudit Musée.

Il est proposé :

- d'encaisser cette somme au chapitre 945.23 article 7379 code service 41034 pour 30 000 F et au chapitre 903.61 article 1059.00509 code service 41034 pour 10 000 F,

- de la réimputer en dépenses au chapitre 945.23 code service 41034 article 630 (location) pour 30 000 F et chapitre 903.61 article 2169 (acquisition d'oeuvres d'art) 00509 code service 41034 pour 10 000 F,

- d'ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des fonds, les crédits nécessaires comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

**M. PINARD :** C'est un fait un petit peu insolite car il est quand même rarissime qu'une association subventionne une activité municipale. Mais cela fait de très nombreuses années que l'Association Folklore Comtois participe à l'animation de la Citadelle et j'en profite pour dire qu'il n'est pas question, contrairement à ce qui se dit parfois, que le Folklore Comtois se désintéresse de la Citadelle. Simplement nous pratiquons l'adage «aide-toi, le ciel t'aidera» puisque sur un budget de 2 100 000 F, nous avons 900 000 F d'autofinancement par les cotisations, par mécénat, par vente de livres ou de dessins. D'ores et déjà, je vous invite le 31 du mois d'août à l'inauguration de l'exposition à l'Ancienne Poste des derniers travaux de l'Abbé GARNERET qui a peint cet hiver. Cette exposition sera ensuite transférée au Musée de Nancray, parce que nous voulons assurer une complémentarité entre la Citadelle et Nancray, ce qui implique d'ailleurs une direction commune puisqu'il y a des échanges à faire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Merci, Monsieur le Président du Folklore Comtois et merci pour ce don de 40 000 F généreusement octroyé.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.